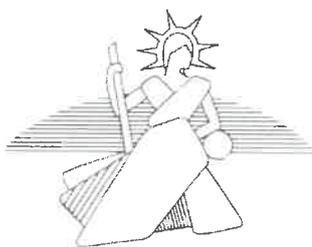


**-EXPEDITION-**



**Référence Etude  
RB**

**Pierre MARQUESTAUT**  
Huissier de Justice

**Pierre VERGÉ**  
Huissier de Justice

**Romain BRIGNET**  
Huissier de Justice

SELARL au capital de 30 000 €  
RCS Carcassonne 507 555 688

**Siège social et adresse postale :**

47, boulevard Jean Jaurès - BP 62  
11021 CARCASSONNE Cedex

**Bureaux secondaires :**

55, rue Jean Jaurès  
11300 LIMOUX

28, Cours de la République  
11400 CASTELNAUDARY

☎ : **04.68.11.42.95**

✉ : **04.68.25.96.26**

✉ : **etude@selarlmvb.com**



par téléphone  
et Internet

**SELARL**

**m v b**

**MARQUESTAUT ■ VERGÉ ■ BRIGNET**

**HUISSIERS DE JUSTICE**

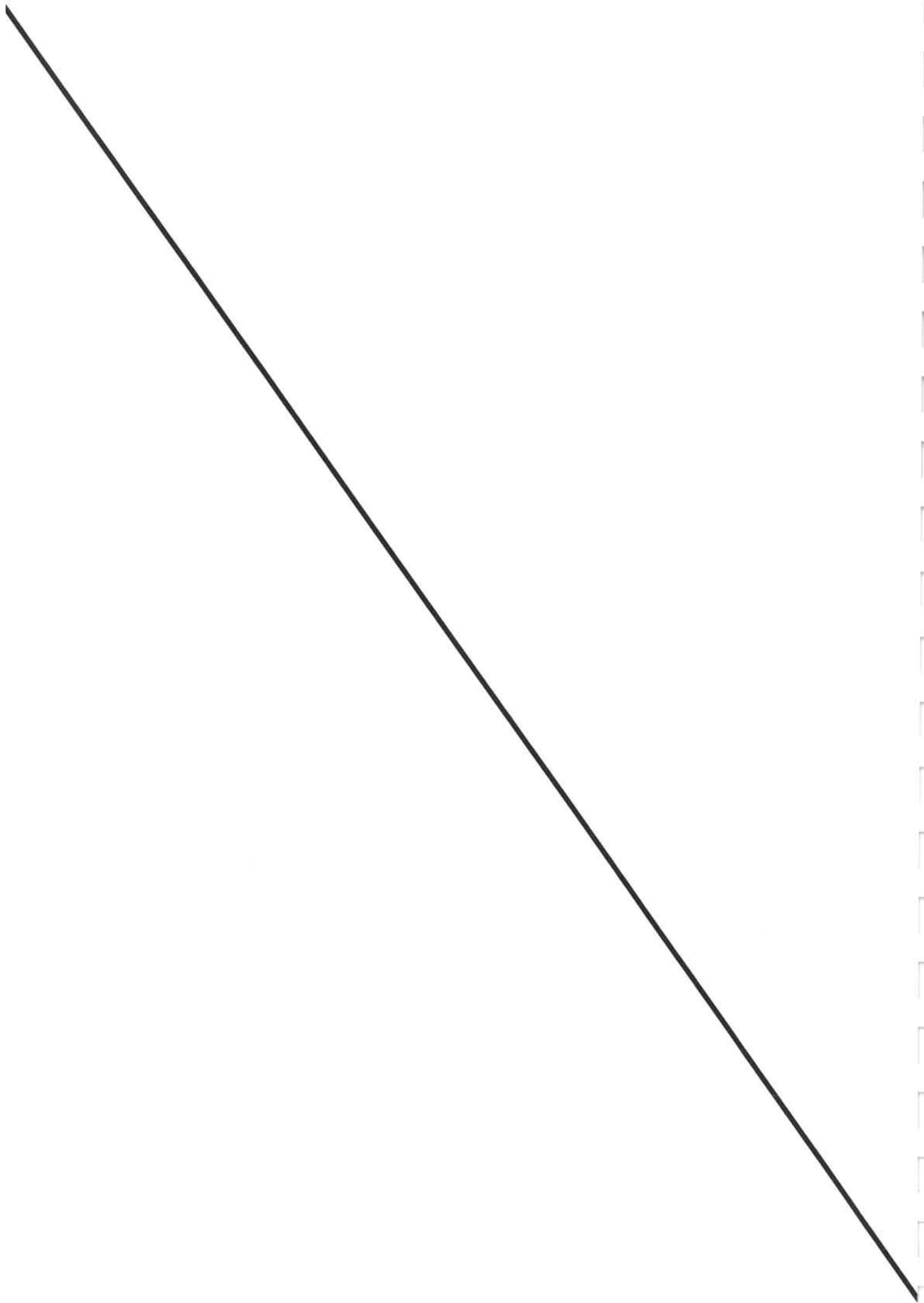
## **PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT**

**Le 05 Septembre 2018**

**à la demande de SARL MONTREAL ENERGIES**

**Affichage Enquête publique et Mairies limitrophes**

**Lieudit Saint Loup Est MONTREAL (11290)**



## LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT

**A la demande de :**

**SARL MONTREAL ENERGIES**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 854 047, dont le siège social est 213 Cours Victor Hugo, représentée par son gérant en exercice Monsieur Pierre GIRARD, domicilié en cette qualité audit siège.

**Laquelle me déclare que :**

- Par arrêté préfectoral en date du 10 aout 2018 du Préfet de l'Aude, une enquête publique, portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieudit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250KWc, est prescrite, du 05/09/2018 au 05/10/2018 à 18h00.
- Que plusieurs communes sont concernées : MONTREAL, BRAM, ALZONNE, SAINTE-EULALIE, ARZENS, VILLARZEL-DU-RAZES, BRUGAIROLLES, CAILHAU, VILLENEUVE-LES-MONTREAL, LA FORCE, VILLESISCLE, ALAIRAC, CAILHAVEL, FANJEAUX.
- Qu'elle a procédé à trois affichages sur site de l'avis d'enquête publique.
- il m'est demandé ce jour, de constater, photographies à l'appui, la présence sur le terrain de trois panneaux, ainsi que la présence de l'affichage dans les différentes Mairies concernées et de dresser procès-verbal de mes constatations.
- je suis requis ce jour aux fins de procéder, photographies à l'appui, à toutes constatations utiles, et d'en dresser procès-verbal.

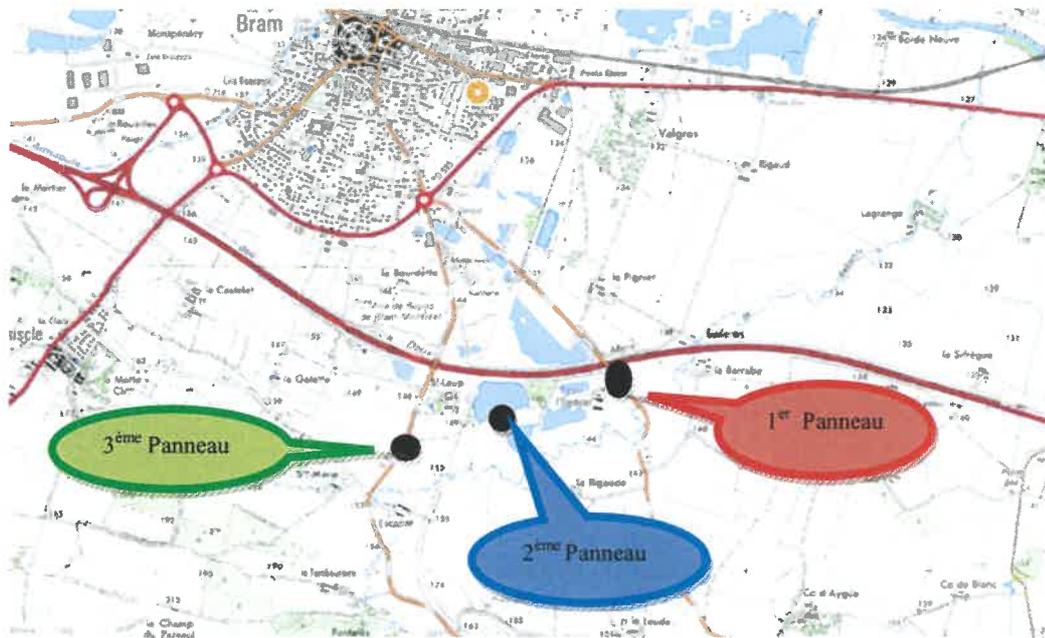
Déférant à cette réquisition,

**Je, soussigné, Romain BRIGNET, Huissier de Justice associé de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE, société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 47, boulevard Jean Jaurès,**

Certifié m'être transporté ce jour, sur la commune de MONTREAL lieudit Saint Loup.

Là étant, je procède aux constatations suivantes :

Les lieux se présentent approximativement comme le schéma ci-dessous :



## CONSTATATIONS

Je me rends ensuite à la sortie de BRAM, sur la D43, à l'intersection du chemin menant au lieu-dit L'Espitalet, à 50 mètres environ du pont de l'autoroute.

Je constate la présence d'un panneau d'affichage de couleur jaune à caractères noirs, de dimension type « A2 », soit 42 cm sur 59,4 cm sur des piquets bois. Le panneau de couleur jaune est visible et lisible à l'intersection.



Le panneau dispose d'un document, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est» en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

Je me rends ensuite sur la voie après le lieudit l'Espitalet, longeant l'autoroute, à 1km environ du premier panneau.

Là étant en bordure de voie, près d'une étendue d'eau, je constate la présence d'un panneau d'affichage de couleur jaune à caractères noirs, de dimension type « A2 », soit 42 cm sur 59,4 cm sur des piquets bois. Le panneau de couleur jaune est visible et lisible depuis ladite voie.



Le panneau dispose d'un document, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est» en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

Je me rends ensuite sur la D63, désignée Route de Limoux à 1,1 km environ du rond-point de Bram.

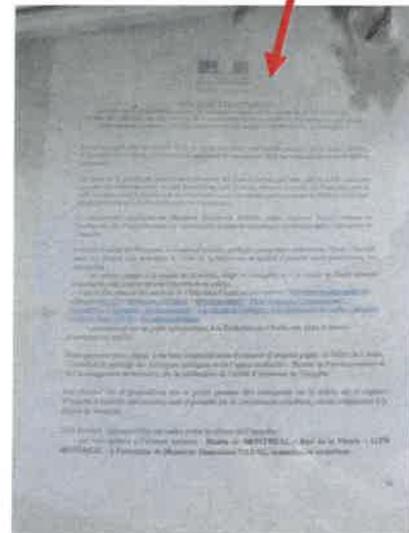
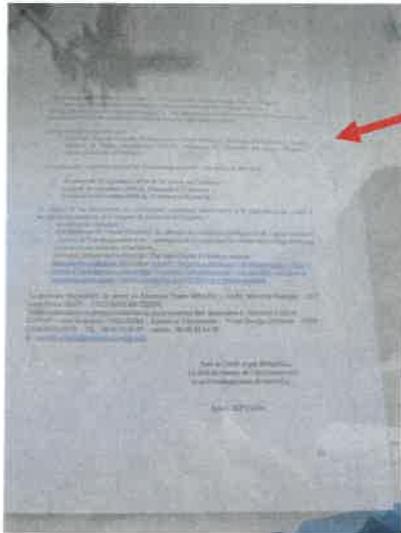
Là étant en bordure de voie, je constate la présence d'un panneau d'affichage de couleur jaune à caractères noirs, de dimension type « A2 », soit 42 cm sur 59,4 cm sur des piquets bois. Le panneau de couleur jaune est visible et lisible depuis ladite voie.



Le panneau dispose d'un document, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est» en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES » »** »

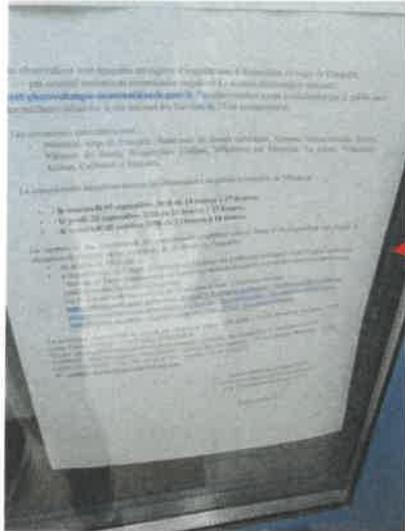
Je me suis ensuite rendu à la Mairie de BRAM,  
rue du Chanoine Andrieu.

Là étant, côté droit de l'entrée principale du  
bâtiment, je constate la présence d'un panneau  
d'affichage.



Le panneau dispose d'un document composé de  
deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête  
publique portant sur la demande de permis de  
construire située sur la commune de  
MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en  
vue de la réalisation d'une centrale  
photovoltaïque au sol d'une puissance  
supérieure à 250 KWc sollicitée par la société  
« MONTREAL ENERGIES »** »

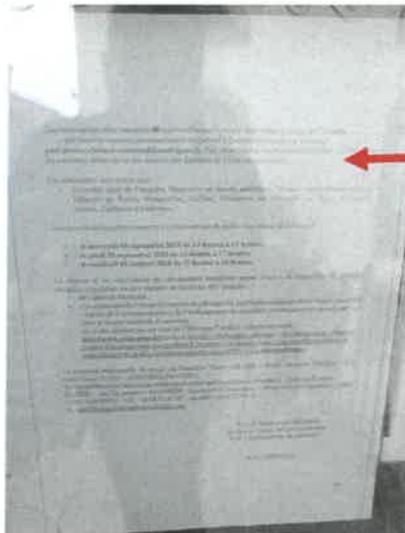
Je me suis rendu ensuite à la mairie de VILLESICLE, Grand Rue Là étant, sur la porte d'entrée principale du bâtiment, je constate la présence d'un document.



Le document composé de deux feuilles, porte le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est» en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

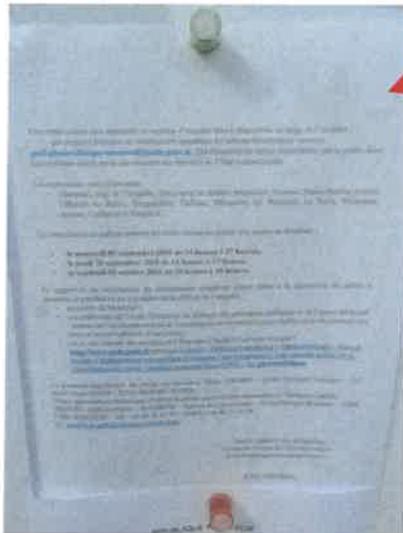


Je me suis rendu ensuite à la mairie de FANJEAUX, Rue Courtine Amiel. Là étant, sur la porte d'entrée principale du bâtiment, je constate la présence d'un document.



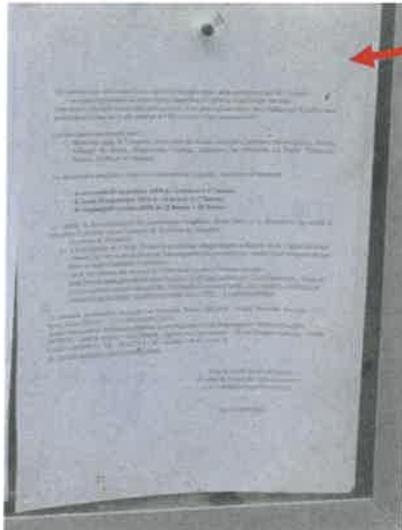
Le document composé de deux feuilles, porte le titre  
**« Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES » »**

Je me suis rendu ensuite à la mairie de LA FORCE, Rue de l'Ecole. Là étant, sur un bâtiment portant l'inscription « Affichage officiel », situé face au pignon de la Mairie, je constate la présence d'un panneau.



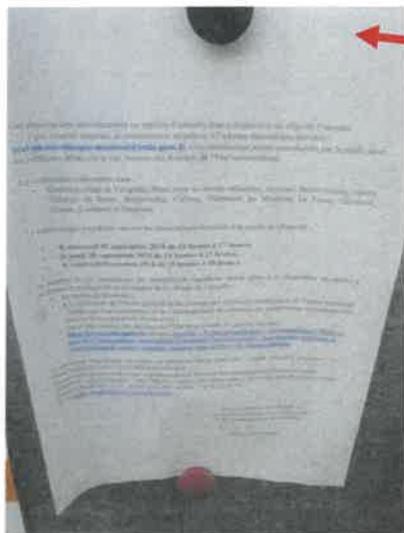
Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

Je me suis rendu ensuite à la mairie de VILLENEUVE-LES-MONTREAL, Rue de la Mairie. Là étant, sur la façade, à gauche de la porte d'entrée, je constate la présence d'un panneau.



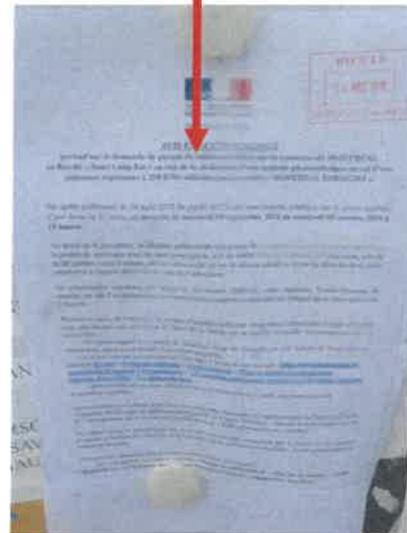
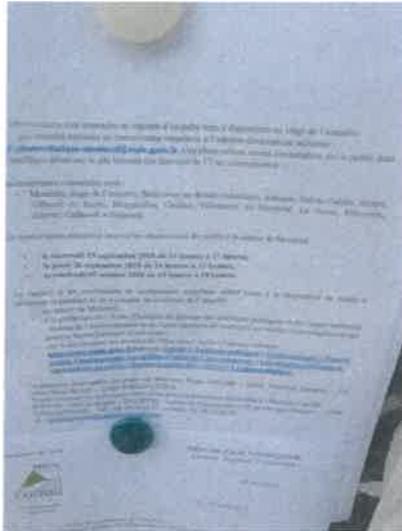
Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES » »** »

Je me suis rendu ensuite à la mairie de CAILHAVEL, Place de l'Eglise Saint Martin. Là étant, sur la façade, à gauche de la porte d'entrée, je constate la présence d'un panneau.



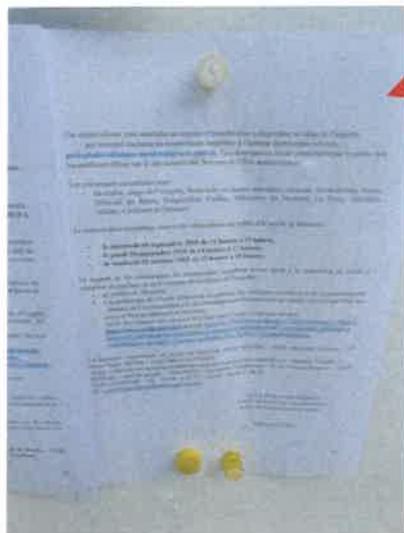
Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES » »** »

Je me suis rendu ensuite à la mairie de CAILHAU, Rue de la Mairie. Là étant, sur le pignon, je constate la présence d'un panneau.



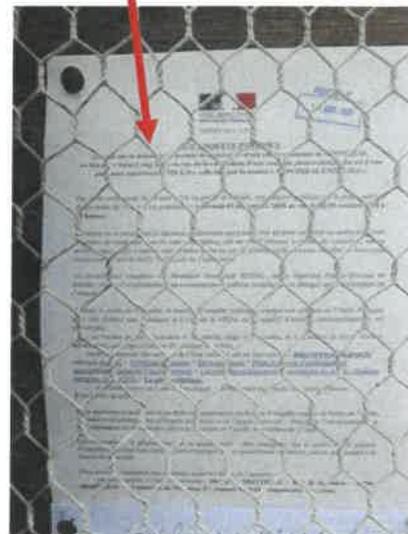
Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

Je me suis rendu ensuite à la mairie de BRUGAIROLLES, Rue de la Mairie. Là étant, sur la façade à gauche de l'entrée, je constate la présence d'un panneau.



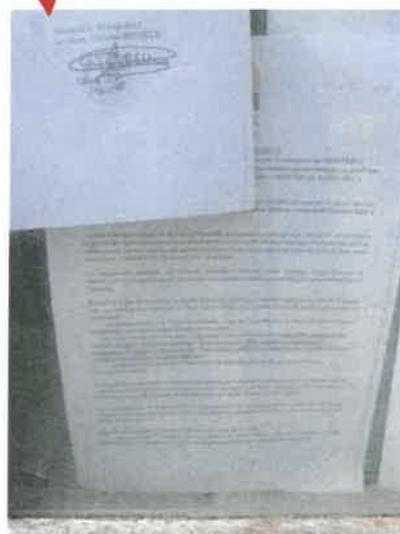
Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

Je me suis rendu ensuite à la mairie de VILLARZEL-DU-RAZES, Le village. Là étant, à la droite de la porte d'entrée, je constate la présence d'un document affiché.



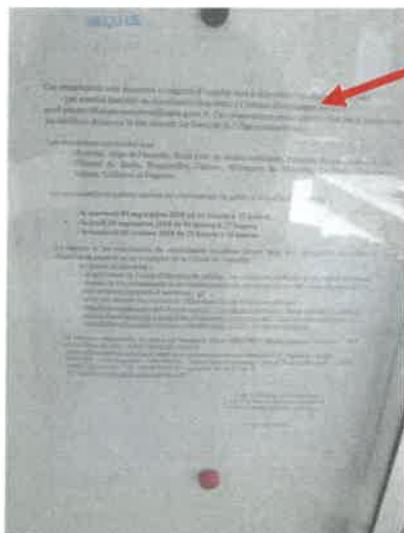
Le document composé de deux feuilles, porte le titre  
**« Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »**  
»

Je me suis rendu ensuite à la mairie de MONTREAL, Rue de la Mairie. Là étant, sur le mur à gauche de l'entrée, je constate la présence d'un panneau.

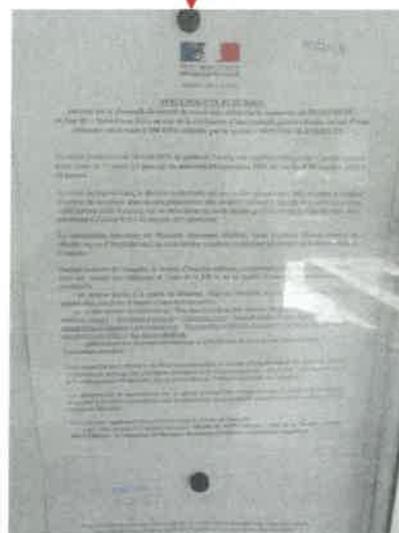


Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES » »** »

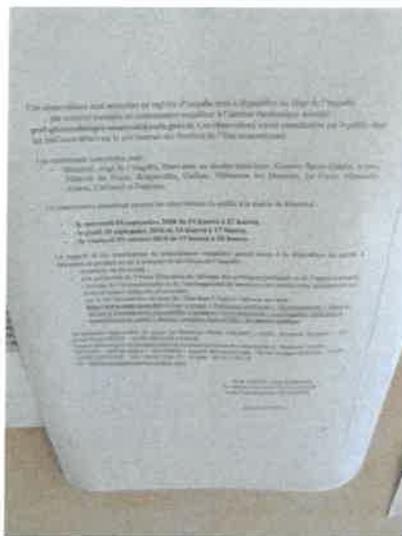
Je me suis rendu ensuite à la mairie d'ARZENS, Place de l'Europe. Là étant, sur le mur à droite de l'entrée, je constate la présence d'un panneau.



Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

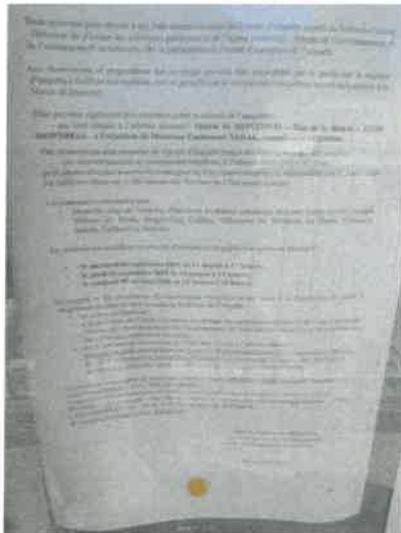


Je me suis rendu ensuite à la mairie d'ALAIRAC, Avenue de la Malepère. Là étant, à l'intérieur du bâtiment, au rez-de-chaussée, je constate la présence d'un panneau.



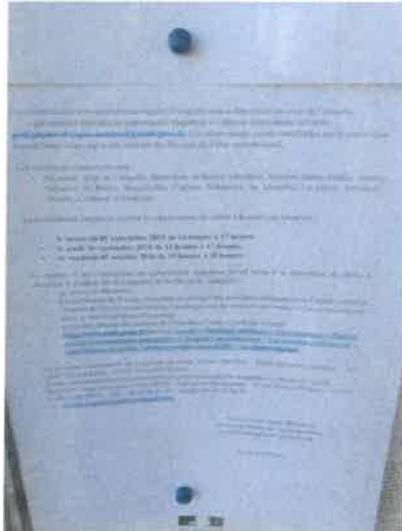
Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

Je me suis rendu ensuite à la mairie de SAINT EULALIE, Place de la Mairie. Là étant, sur le mur à gauche de l'entrée, je constate la présence d'un panneau.



Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »

Je me suis rendu ensuite à la mairie d'ALZONNE, Avenue Raymond Courrière. Là étant, sur le mur à gauche de l'entrée, je constate la présence d'un panneau.



Le panneau dispose d'un document composé de deux feuilles, portant le titre « **Avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL au lieu dit « Saint Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »** »



De tout quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat, dont le premier original est conservé en mon étude, sur papier et support numérique,

Pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Romain BRIGNET



# ANNEXES





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de MONTREAL  
au lieu dit « Saint-Loup Est » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une  
puissance supérieure à 250 KWc sollicitée par la société « MONTREAL ENERGIES »

Par arrêté préfectoral du 10 août 2018 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé,  
d'une durée de 31 jours, est prescrite du **mercredi 05 septembre 2018 au vendredi 05 octobre 2018 à  
18 heures.**

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant  
le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un  
arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois  
mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur France-Telecom en  
retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de  
l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact  
avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est  
consultable :

- en version papier à la mairie de Montréal, siège de l'enquête, et à la mairie de Bram (dossier  
subsidaire), aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/>  
rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement  
susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers  
complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque.
- gratuitement sur un poste informatique, à la Préfecture de l'Aude, aux jours et heures  
d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès de Préfet de l'Aude,  
- Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et  
de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre  
d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la  
Mairie de Montréal.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :  
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de MONTREAL - Rue de la Mairie - 11290  
MONTREAL - à l'attention de Monsieur Emmanuel NADAL, commissaire enquêteur.

12

es observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :  
**pref-photovoltaïque-montreal@aude.gouv.fr**. Ces observations seront consultables par le public dans  
les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.

Les communes concernées sont :

- Montréal, siège de l'enquête, Bram avec un dossier subsidiaire, Alzonne, Sainte-Eulalie, Arzens, Villarzel du Razès, Brugairolles, Cailhau, Villeneuve les Montréal, La Force, Villesislec, Alairac, Cailhavel et Fanjeaux.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montréal :

- - le mercredi 05 septembre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- - le jeudi 20 septembre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- - le vendredi 05 octobre 2018 de 15 heures à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à  
réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montréal ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appel territorial  
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux  
jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

[http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil) > Politiques publiques > Environnement > Plans et  
projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et  
consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque

La personne responsable du projet est Monsieur Pierre GIRARD - SARL Montréal Energies - 213  
cours Victor HUGO - 33323 BEGLÉS CEDEX.  
Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Madame Camille  
DOGNIN - chef de projets - VALOREM - Agence de Carcassonne - 30 rue Georges Brassens - 11000  
CARCASSONNE - Tél : 04 68 10 81 97 - mobile : 06 46 22 64 78  
@ : [camille.dognin@valorem-energies.com](mailto:camille.dognin@valorem-energies.com)

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de bureau de l'environnement  
et de l'aménagement du territoire,

Sylvie ESTIENNE

